

<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE LEADER</b> <b>du Pays des Crêtes Préardennaises</b></p>
---

***MOBILISER ET VALORISER***  
***LES RESSOURCES NATURELLES ET HUMAINES***  
***POUR DEVELOPPER DES FILIERES ECONOMIQUES TERRITORIALISEES***

### **Objectifs, critères et effets attendus**

La stratégie du Gal du Pays des Crêtes Préardennaises s'articule autour de la priorité ciblée « mobiliser et valoriser des ressources naturelles et humaines pour développer des filières économiques territorialisées ». Elle s'organise autour de quatre grands axes stratégiques :

- Travailler et produire à partir des ressources des Crêtes
- Valoriser et préserver les ressources naturelles du territoire
- Connaître et faire connaître les ressources du territoire

Cette stratégie est mise en œuvre selon 9 fiches actions qui correspondent d'une part aux 3 grands axes stratégiques et au volet de coopération et d'autre part à l'animation, la gestion et l'évaluation du programme. Les mesures intégrées dans ces fiches sont liées et articulées entre elles et leur contenu découle tout naturellement de la stratégie du GAL. Les 9 fiches actions sont cohérentes avec le développement d'une économie territorialisée, innovante et intégrée.

Ces fiches sont les suivantes :

#### **1. TRAVAILLER ET PRODUIRE A PARTIR DES RESSOURCES DES CRETES**

Le territoire des Crêtes Préardennaises dispose d'un tissu économique assez varié et dense, mais peu pourvoyeur d'emplois. A ce jour, la majorité des actifs va travailler hors du territoire. Certaines entreprises récemment implantées emploient peu d'actifs du territoire. Par ailleurs, on relève que le territoire est riche en ressources (bois, agriculture...) qu'il conviendrait de valoriser pour permettre une transformation sur place et la structuration de circuits courts. Pour ce faire, il convient d'organiser les filières existantes, de diversifier leur production mais aussi d'en développer de nouvelles afin de permettre une offre d'emplois nouveaux pour les conjoint(e)s et des possibilités d'insertion notamment pour les plus jeunes. Ceci passe par une adaptation des pratiques professionnelles du monde agricole, la valorisation de la ressource bois pour le développement d'une filière de proximité et enfin l'adaptation voire le développement d'une filière économique liée aux services destinés aux entreprises et aux particuliers pour rendre le territoire plus attractif.

Ce premier axe stratégique visera à atteindre 4 objectifs qui font l'objet de 3 fiches actions :

- Fiche action 1.1 : Adapter les pratiques agricoles professionnelles locales en matière agricole
- Fiche action 1.2 : Valoriser la ressource bois pour le développement d'une filière de proximité
- Fiche action 1.3 : Adapter l'économie de services aux nouveaux besoins des entreprises et des particuliers

### **Fiche action 1.1 : Adapter les pratiques agricoles professionnelles locales en matière agricole**

On observe un manque de main d'œuvre et des difficultés à la reprise-transmission des exploitations agricoles. De plus, le rapport capital/revenus est relativement faible pour les exploitants des Crêtes, conjugué à une faible attractivité du bassin d'emploi environnant pour les conjoint(e)s des chefs d'exploitation.

**Face à ces constats, le GAL soutiendra des projets répondant aux objectifs opérationnels suivants :**

- **Diversifier la production agricole et développer des activités non agricoles**
- **Encourager l'activité des femmes et des jeunes par la formation et l'insertion**
- **Développer des circuits courts et accroître la valeur ajoutée des produits agricoles**
- **Innover pour créer de nouveaux produits et marchés basés sur les ressources naturelles**
- **Promouvoir le métier d'agriculteur auprès du public jeune**
- **Soutenir les installations atypiques et les jeunes souhaitant s'installer**

### **Fiche action 1.2 : Valoriser la ressource bois pour le développement d'une filière de proximité**

La ressource bois est importante sur le territoire mais insuffisamment exploitée d'autant qu'il existe peu d'entreprises de transformation sur les crêtes et qu'il y a des risques de fermetures de certaines de ces entreprises.

De plus, l'animation du réseau « filière bois » démarré il y a quelques années, s'essouffle et demande à être pérenniser.

Pour pallier à cette situation, cinq objectifs opérationnels ont été retenus :

- Innover pour créer de nouveaux produits et marchés
- Développer la filière bois-énergie

- Informer et sensibiliser les entreprises et les habitants sur les utilisations du bois (bois-énergie, construction bois ...)
- Pérenniser la démarche de valorisation de la ressource bois lancée dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale)
- Soutenir la création et la reprise d'entreprises de la filière bois

**Ainsi, seront soutenus dans le cadre de la stratégie du GAL, des projets qui permettront :**

- **La structuration d'une filière bois avec des débouchés locaux porteurs de liens sociaux et économiques**
- **La création d'emplois locaux et de possibilités d'insertion notamment pour les jeunes**
- **Le maintien des entreprises actuelles et leur développement à plus long terme**

### **Fiche action 1.3 : Adapter l'économie de services aux nouveaux besoins des entreprises et des particuliers**

Pour répondre aux enjeux du territoire et à cette problématique, plusieurs objectifs ont été définis :

- Améliorer l'offre de service répondant à des besoins essentiels de proximité (entreprises et particuliers)
- Améliorer les conditions de mobilité sur le territoire
- Soutenir la filière de services aux personnes (insertion professionnelle de publics spécifiques)
- Soutien à la création et la reprise d'entreprises artisanales et de commerce
- Améliorer les capacités d'accueil pour les entreprises

**Le GAL du Pays des Crêtes soutiendra les projets concourant à :**

- **La structuration d'une filière de services aux entreprises et aux particuliers**
- **Une plus grande utilisation des services et commerces de proximité**
- **Une meilleure accessibilité et attractivité du territoire en termes d'implantation d'entreprises**
- **Le maintien des entreprises actuelles et leur développement à plus long terme**

## **2. VALORISER ET PRESERVER LES RESSOURCES NATURELLES ET LE PATRIMOINE BATI**

La qualité et la beauté des paysages, les richesses liées à l'environnement et aux espaces naturels, la préservation du patrimoine sont déterminantes pour la qualité de vie de nos populations et renvoient à des valeurs symboliques, culturelles et sociales qui constituent l'identité même de notre territoire. La structuration de filières économiques territorialisées ne doit à ce titre pas se réaliser au détriment de la qualité de l'environnement et du cadre de vie qu'offre le Pays des Crêtes Préardennaises. Au contraire, les ressources naturelles et le patrimoine bâti doivent être préservés car ils apportent des débouchés économiques en matière par exemple de tourisme ou de procédés HQE dans l'habitat. Par ailleurs, les conditions de production agricole doivent aussi être prises en compte pour proposer des produits locaux reconnus pour leur qualité et consommés à proximité. Cela implique de mettre en œuvre des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, de faire de la haute qualité environnementale et du développement des énergies renouvelables des éléments caractérisant le territoire. Ceci ne pourra se faire qu'en sensibilisant la population, notamment les plus jeunes, à la richesse du patrimoine naturel et à la nécessité de le préserver, et en faisant de la qualité environnementale un enjeu transversal des projets et politiques menées sur le territoire.

Pour répondre à ces enjeux, trois objectifs stratégiques ont été définis :

- Promouvoir les pratiques novatrices permettant une agriculture durable
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti
- Soutenir les initiatives contribuant à développer un habitat respectueux de l'environnement

Ils font l'objet des deux fiches actions suivantes :

- Fiche action 2.1 : Promouvoir les pratiques novatrices pour une agriculture durable
- Fiche action 2.2 : Développer un habitat respectueux de l'environnement et valoriser le patrimoine bâti

## **Fiche action 2.1 : Promouvoir les pratiques novatrices pour une agriculture durable**

Cette fiche action relève de plusieurs objectifs opérationnels :

- Améliorer la performance environnementale des exploitations agricoles
- Informer et sensibiliser les agriculteurs aux pratiques novatrices et respectueuses de l'environnement
- Animer et mettre en réseau des exploitations volontaires
- Accompagner les projets d'aménagements permettant la préservation des paysages
- Maintenir et dynamiser le réseau d'associations foncières

**Les projets menés dans ce cadre devront participer à :**

- **La réduction des gaz à effets de serre et la diminution des intrants (pesticides...)**
- **La mise en place d'une dynamique collective intégrant les problématiques environnementales et d'aménagement**
- **Une meilleure gestion des déchets agricoles**
- **Un réseau d'associations foncières structuré**

## **Fiche action 2.2 : Développer un habitat respectueux de l'environnement et valoriser le patrimoine bâti**

Cette fiche action relève de plusieurs objectifs opérationnels :

- Accompagner les projets d'aménagements permettant la préservation des paysages
- Sensibiliser les propriétaires aux méthodes et matériaux de construction traditionnels
- Soutenir les projets valorisant le patrimoine et permettant la création d'emplois ou d'activités d'insertion
- Informer et sensibiliser les propriétaires et les professionnels aux techniques de construction respectueuses de l'environnement
- Soutenir une filière d'éco-construction pour un habitat durable
- Relocaliser la production de matériaux de construction

### **3. CONNAITRE, FAIRE CONNAITRE LES RESSOURCES TERRITORIALES**

Le tourisme dans les Crêtes Préardennaises fait partie des activités économiques ayant pour première ressource le territoire lui-même : ses paysages, son patrimoine naturel, ses richesses culturelles. Un tourisme durable doit viser à fournir un accès à ces ressources par des équipements (hébergement, espaces de pratiques sportives et culturelles, ...) et des services (transports, hébergement, restauration, ...) qui ne les dégradent pas. Par ailleurs, les habitants du territoire ont tendance à ne pas croire aux opportunités économiques que pourrait offrir le développement du tourisme sur le territoire. D'autres, au contraire, y croient davantage mais souhaiteraient que celui-ci ne se fasse pas à côté d'eux mais avec eux. Ceci ne peut se faire qu'en les associant et en développant une offre culturelle continue qui donne envie de découvrir le territoire, de s'y détendre, mais aussi qui pousse à le faire connaître au-delà de ses propres limites.

Enfin, le territoire est reconnu comme exemplaire dans sa capacité à développer des actions et une politique innovante de développement durable. Cette orientation « développement durable » pourrait être valorisée en ciblant dans le domaine du tourisme des actions écologiques, en développant des produits touristiques liés au développement durable pour toucher des publics ciblés. Cela passe aussi par la préservation et la valorisation des paysages, des sentiers de randonnée, qui représentent un atout touristique et donc économique pour le territoire.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs objectifs stratégiques ont été définis ; ils correspondent aux deux fiches actions ci-dessous :

- Promouvoir un tourisme fondé sur le patrimoine naturel et culturel des Crêtes
- Développer une offre de produits touristiques bien identifiée et un hébergement de qualité
- Promouvoir une offre culturelle, éducative et de loisirs en direction des populations locales et extérieures, source de connaissance du patrimoine (naturel, historique, bâti, culturel)
- Mettre en réseau les acteurs pour structurer l'offre et améliorer la qualité de l'accueil.

#### **Fiche action 3.1 : Promouvoir un tourisme fondé sur le patrimoine naturel et culturel des Crêtes**

Le territoire des Crêtes ne bénéficie pas d'une offre d'hébergement et de capacités d'accueil bien développées.

De plus, l'offre touristique est mal identifiée et les habitants ont peu confiance dans les potentialités touristiques du territoire. Il y a donc une volonté et une nécessité d'associer davantage les acteurs du territoire (agriculteurs, associations...) à la définition des produits spécifiques au territoire et de mieux faire connaître ce qui se fait.

**Pour améliorer cette situation, cette action vise à atteindre trois objectifs :**

- **Développer un écotourisme valorisant les ressources naturelles des Crêtes dans un esprit de développement durable**
- **Développer un tourisme culturel valorisant les ressources patrimoniales des Crêtes**
- **Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire pour structurer l'offre et améliorer la qualité d'accueil**

**Fiche action 3.2 : Promouvoir une offre culturelle, éducative et de loisirs en direction des populations locales et extérieures**

Il existe une offre culturelle ponctuelle sur les Crêtes avec des évènements sur l'ensemble du territoire mais une offre culturelle continue reste à développer. De plus, de la même manière que le tourisme, il est nécessaire de mieux faire connaître ce qui se fait ainsi que ce qui se passe sur le Pays des Crêtes Préardennaises.

**Cette action vise à atteindre deux objectifs :**

- **Structurer une offre culturelle valorisant l'identité du territoire et attractive pour les publics locaux et extérieurs**
- **Promouvoir une offre éducative et de loisirs qui profite aux habitants et aux populations extérieures**

#### **4. COOPERATION**

La mise en œuvre d'une stratégie de structuration de filières économiques basée sur la valorisation des ressources du territoire suppose de réunir des savoirs et des compétences multiples. Elle met par ailleurs en avant les principes de collaboration et de mutualisation. Dans cette optique, il est important que notre projet puisse être l'occasion d'échanges fructueux entre territoires, échanges qui d'une part rendront vivante la notion de solidarité territoriale, et d'autre part permettront aux acteurs locaux d'améliorer encore leurs pratiques au regard des principes qui fondent la démarche LEADER.

Notre engagement vise à partager, échanger et mener des actions communes avec d'autres territoires français ou européens, sur des objets ou des thématiques communes.

**Pour répondre à ces enjeux de coopération, le GAL a formulé les objectifs suivants :**

- **Mener des actions communes avec d'autres territoires français ou européens, sur des objets ou des thématiques partagés**
- **Favoriser les échanges d'expériences et de mutualisation**

#### **5. ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION**

Pour la mise en œuvre de la stratégie décrite dans le plan de développement, le Gal du Pays des Crêtes Préardennaises souhaite mobiliser l'ensemble des moyens humains, matériels, techniques, partenariaux, dont il dispose. Ainsi, il prévoit de s'appuyer sur trois piliers :

- Un pilotage clair du programme reposant sur un Comité de programmation et un comité technique
- Une équipe opérationnelle à l'écoute des besoins du territoire et soudée derrière un projet de territoire partagé
- Une stratégie de communication méthodique, concrète et phasée.

#### **Fiche action 5 : animation, suivi et évaluation**

Les objectifs stratégiques retenus sont les suivants :

- Informer l'ensemble des porteurs de projets potentiels (privés et publics) de l'existence du programme LEADER sur le territoire du pays
- Apporter une assistance technique au montage des projets,
- Assurer la cohérence des actions au niveau du pays et veiller à la bonne utilisation des fonds européens,
- Assurer la mise en réseau
- Evaluer le programme LEADER